

**Une autre approche de l'éducation à la santé à l'École :
Apprendre à porter secours, une demande
institutionnelle**

Patrice Réga

► **To cite this version:**

Patrice Réga. Une autre approche de l'éducation à la santé à l'École : Apprendre à porter secours, une demande institutionnelle. 3e Colloque National d'UNIRÉS pour la formation en éducation à la santé et prévention des conduites addictives , Oct 2010, Paris, France. hal-01705490

HAL Id: hal-01705490

<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01705490>

Submitted on 9 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une autre approche de l'éducation à la santé à l'École : Apprendre à porter secours, une demande institutionnelle

Patrice Réga*

** Université de Provence - IUFM
6 rue Jules ISAAC
13 626 Aix en Provence Cedex 1
patrice.rega@univ-provence.fr*

RÉSUMÉ. Plus de 10 000 vies pourraient être sauvées, en France, si seulement 20 % de la population connaissaient les gestes d'urgence. Depuis 1997, le ministère de l'Éducation nationale a introduit dans les programmes l'enseignement de ces premiers gestes dès l'école primaire. Avec la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, théoriquement, dès 2011, tous les collégiens devraient être détenteurs du PSC1. Qu'en est-il à l'heure actuelle ? Cette étude préliminaire fait un état des lieux. Les résultats présentés montrent qu'on est loin de l'objectif institutionnellement fixé. L'étude des réponses à l'enquête proposée aux 225 professeurs des écoles permet de déterminer les principales raisons qui font que cet enseignement n'est pas mis en place à l'école. Le problème du collège est tout à fait différent, ce ne sont pas tous les enseignants qui peuvent dispenser la formation, il faut qu'ils soient titulaires d'un monitorat afin de pouvoir délivrer l'attestation du PSC1.

MOTS-CLÉS : Socle commun des connaissances et des compétences, Apprendre à porter secours, école, collège, PSC1.

1. Introduction

Dans le cadre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'École se doit de susciter l'acquisition, dès le plus jeune âge, de compétences et de comportements qui permettent le développement de la solidarité et de la prévention des risques et accidents domestiques. La chaîne de secours se compose de cinq maillons (voir fig. 1), les deux derniers, la prise en charge médicalisée est une des meilleures au monde par le choix d'amener l'hôpital au plus près des victimes (SAMU). Ce sont donc les trois premiers maillons qui sont décisifs, c'est-à-dire l'intervention des citoyens. Un sondage SOFRES/CRF, réalisé à l'occasion de la première « journée européenne des premiers secours » (2000) montre que seulement 7 % de la population sont formés aux premiers secours, plus de 10 000 vies pourraient être sauvées chaque année si seulement 20 % de la population avaient une formation aux premiers gestes de secours.

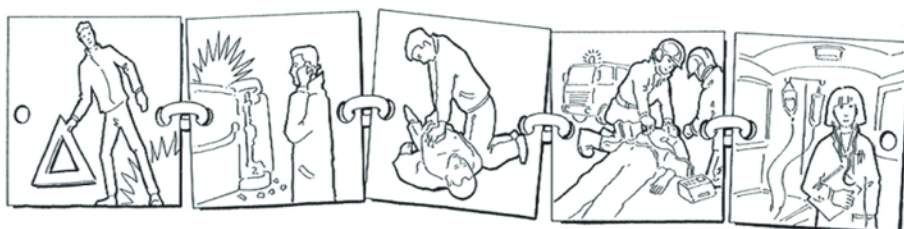


Figure 1. Chaîne de secours

Dès 1995, à Rennes, lors d'un colloque national des centres d'enseignement et de soins d'urgence un médecin et une infirmière de la DESCO ont présenté des expérimentations réalisées dans des écoles montrant l'efficacité de cette formation dès le primaire (expérimentations relatées dans la thèse de Véronique Droin, médecin urgentiste).

Dès 1997, une stratégie d'enseignement des premiers gestes d'urgence de l'école primaire et se continuant au collège est mise en place. Cette formation vise à l'amélioration de l'efficacité des trois premiers maillons de la chaîne de secours par la formation du ou des témoins dans l'attente de l'intervention des secours.

Le socle commun de connaissances et de compétences introduit dans la loi d'orientation de 2005 (décret du 11 juillet 2006) a inscrit sur le livret de compétences de tous les élèves l'attestation « apprendre à porter secours » (APS) au même titre que l'attestation de première éducation à la route (APER) en fin de scolarité primaire, puis le PSC1 (prévention et secours civique niveau 1 qui remplace l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) en fin de collège. Ce livret personnel de compétences va suivre l'élève de l'école primaire jusqu'à l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) puis au lycée. Pour

les élèves qui s'orienteront vers des filières professionnelles, ceux-ci recevront une formation complémentaire, celle de sauveteur, secouriste du travail délivrée par des formateurs SST suivant les directives de l'institut national de recherche et sécurité (INRS). Ces formations obligatoires devraient être effectives dès 2011.

2. Résultats et interprétations

2.1. A l'école primaire

Il a été demandé à 225 enseignants :

- le niveau où il enseignait,
- s'il mettait en œuvre des séances d'apprentissage sur le thème « apprendre à porter secours »,
- s'il était titulaire d'une attestation (AFPS ou PSC1) ou brevet (brevet national de secourisme...),
- s'il avait suivi la formation spécifique pour la mise en place de l'APS.

Les résultats sont présentés dans le tableau 1.

	mise en place séances		niveau de classe		
			maternelle	élémentaire	
	oui	non	cycle 1	cycle 2	cycle 3
nombre d'enseignants	49	176	63	96	66
titulaires BNS, AFPS, PSC1...	49	75	38	47	39
formation spécifique (APS)	8	12	5	6	9

Tableau 1. Mise en place de séances en fonction du niveau d'enseignement et du formateur

L'enquête en cours montre : sur 225 enseignants interrogés (tous niveaux confondus, de la maternelle au CM2), 78 % ne mettent pas en place une séance d'apprentissage sur le thème de porter secours alors que 42,6 % d'entre eux sont titulaires de l'AFPS (ou autre), et qui plus est, 16 % ont reçu la formation spécifique mais ne l'appliquent pas.

Enseignants qui ne mettent pas en place de séances		niveau de classe		
		cycle 1	cycle 2	cycle 3
ne font pas cet apprentissage	176	35	82	59
formation spécifique (APS)	12	1	3	8
non préparés	123	31	53	39
oubli des gestes	138	24	63	51
pas le temps	18	0	7	11
enfants trop jeunes	72	33	37	2

Tableau 2. Arguments invoqués par les enseignants qui ne mettent pas en place de séances

Les réponses des professeurs quant à cette absence d'éducation sont essentiellement de trois ordres : Plus de 78 % indiquent qu'ils ont oublié les gestes à faire, ils avancent souvent un sentiment d'incapacité, d'incompétence, car pour certains, ces diplômes ont été obtenus il y a plus d'une dizaine d'années. Les travaux de Pottin (1997) et Mette (2002) ont montré qu'après un an, on peut observer un oubli quasi total des gestes. Près de 70 % s'estiment « non préparés », d'où une réticence à mettre en œuvre cette formation et la troisième raison invoquée est l'âge des élèves. 41 % pensent que les enfants sont trop jeunes pour participer à de tels apprentissages, et que cela serait trop difficile à mettre en place, principalement en maternelle. Ce dernier point est intéressant car c'est justement à ce niveau de classe que cette éducation est la plus dispensée (57 %). Les enseignants parviennent ainsi à mettre du sens à l'apprentissage, par exemple, par l'apprentissage de l'adresse personnelle des élèves, du numéro de téléphone de leurs parents... Ce qui peut se révéler utile dans le cas où ils viendraient à se perdre. À la maternelle, il n'est pas demandé des gestes techniques, l'enseignement porte essentiellement à apprendre à donner l'alerte. Cela est fait par la mise en place de scénettes (voir Image 1) où l'élève qui porte secours, le premier maillon de la chaîne de survie, doit se présenter après avoir fait le bon numéro, décrire ce qu'il voit et le lieu de « l'accident ».



Image 1. Scénette en grande section de maternelle

2.2. Au collège

L'étude de 21 établissements montre de fortes disparités sur l'approche de cette certification (PSC1). Dans la majorité des cas, 57 %, c'est un organisme de formation qui intervient (Pompiers, Sécurité Civile, CRF...), dans 33 % c'est un moniteur qui est généralement un des professeurs d'EPS de l'établissement et pour les 10 % restants c'est une infirmière (rattachée à l'établissement). Il n'y a qu'une minorité d'élèves formés, moins de 20 % des élèves de 3^e. Le principal critère de choix de formation est le volontariat des élèves.

3. Conclusion

Au niveau de l'école primaire, les enseignants n'étant pas tous formés à cette démarche ne la mettent effectivement pas en pratique et bien que depuis 2006, ils sont tous détenteurs d'au moins l'AFPS (attestation obligatoire afin de présenter le concours de recrutement du professorat des écoles). Ils devraient après un module pédagogique de 3 heures dispenser cet enseignement. Ces modules sont peu mis en place dans les différentes académies bien qu'il y ait un réseau de formateurs, et des personnes identifiées dans chaque rectorat. Il en est de même des gestes : sans un « recyclage » fréquent, les gestes sont vite oubliés. À la maternelle, ce ne sont que les deux premiers maillons qui doivent être enseignés, le reste de la formation ne suit pas ou peu au niveau élémentaire. Une brochure « Apprendre à porter secours » (2007), constitue un outil de référence pour la mise en œuvre d'actions de formation initiale et continue à destination des enseignants du premier degré. Cette version, largement actualisée en fonction des évolutions législatives et réglementaires, a été largement diffusée auprès des écoles et des circonscriptions. Elle est présente dans la majorité des écoles concernées par cette étude, mais elle est peu ou pas utilisée par manque d'information et de formation.

Au niveau du collège, le nombre d'enseignants moniteurs PSC1 est faible, il y a une priorité pour ceux-ci d'effectuer leur service dans la discipline où ils sont certifiés et ensuite faire les formations auprès des élèves. Chaque année, dans le plan d'action formation des rectorats des formations de moniteurs PSC1 sont inscrites, mais en nombre insuffisant par rapport à la demande sur le terrain.

Une préparation spécifique au cours de la formation des nouveaux enseignants dont le niveau de recrutement se fait maintenant à bac + 5, c'est-à-dire au niveau master, pourrait apporter un début de solution au problème. Si dans le plan de formation des masters MEEF (master enseignement, éducation et formation) il y avait, en seconde année,

pour les étudiants qui s'orientent vers le premier degré, une remise à niveau de leur PSC1, puis la formation à « apprendre à porter secours », ceux-ci pourraient dès leur prise de fonction dispenser cet enseignement auprès des enfants qui leur sont confiés.

Pour les futurs enseignants du secondaire, ils pourraient se former au monitorat PSC1 pour les filières générales et au monitorat SST pour les filières technologiques. Ces dernières propositions permettraient d'amplifier l'offre de formation auprès des élèves dans les collèges et d'être en conformité avec la demande institutionnelle.

Bibliographie

- Droin, V. (1994). *Pour un apprentissage de l'alerte et des premiers gestes de secours en milieu scolaire*, Thèse de doctorat en médecine, Paris VII.
- Ministère de l'Éducation nationale. (1997). *Éducation à la santé et à la citoyenneté : apprendre à porter secours*, BOEN n° 27 du 17/07/1997, note de service n° 97-151 du 10/07/1997.
- Ministère de l'Éducation nationale. (2006). Les compétences sociales et civiques. In *Socle commun des connaissances et des compétences*. Décret du 11/07/2006, 21-22.
- Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2007). *Apprendre à porter secours*. CNDP, Collection Repères.
- Mette (2002) de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2007). *Apprendre à porter secours*. CNDP, Collection Repères.
- Pottin, L. (1997). *Évaluation de la formation AFPS Attestation de Formation aux premiers secours*, Thèse de doctorat en médecine, Paris Nord.
- Mette, C. (2002). *Évaluation des formations du grand public aux premiers secours*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Paris V : La Sorbonne.